

Contrat communal de distribution de l'eau : régie ou calamité ?

Durant 20 ans les bacots ont subi la calamiteuse gestion VEOLIA mais les choses semblent – un peu – bouger. Nous donnons acte à l'actuelle municipalité de progresser sur ce sujet soulevé depuis de nombreuses années par les élus successifs d'Avec Vous à Bois le Roi.

Le temps perdu par la majorité à découvrir et à s'emparer du sujet, contraindra cependant à prendre une décision stratégique « à l'arrache » 6 mois au plus avant la fin du contrat « Véolia ».

On serait bien en peine de trouver en outre un quelconque début de l'engagement du candidat Mabilie : « rendant compte des contrats de prestation, notamment la distribution de l'eau par Véolia » puisque malgré nos interpellations le maire se refuse jusqu'alors à publier sur le site municipal l'audit de l'expert (*un vrai, lui !*) sur le sujet. Cynisme de campagne ou amnésie ?

Intercommunalité : tout est à faire

Au fil des conseils (*et auparavant des réunions publiques de campagne !*), nos élus apprennent à la majorité l'évolution du paysage institutionnel. Or il s'agit là, avec celui de l'eau, **DU sujet crucial** de la mandature.

Cette mandature à la lourde responsabilité de choisir avec qui notre commune va disparaître et se marier avec de nouveaux partenaires dans une structure plus intégrée. Ce choix va engager notre commune pour des générations. Or nous assistons en permanence à l'improvisation d'une équipe qui découvre à chaque nouveau dossier la complexité d'une gestion communale qui leur était totalement inconnue.

La période d'apprentissage serait compréhensible (*après tout, « c'est toujours avec des civils qu'on fait des militaires ! »*) si elle n'avait été précédée d'un enfumage total de la population par la majorité sur ses capacités à gérer « grâce à la présence de pôles d'expertise » dont on se demande désormais où sont-ils passés.

Apolitisme :

L'élection es qualité d'une conseillère municipale bacotte sous la bannière de l'UMP-UDI (*avec une candidate titulaire UMP tout récemment issue des rangs du FN*) déchire l'apolitisme de façade revendiqué selon ses termes, par « L'équipe indépendante de tout parti politique ». Celle-ci aurait dû préciser par honnêteté envers l'électeur « équipe indépendante de tout parti politique *hormis ceux de Droite* ». Cynisme de campagne, amnésie ou cécité ?

Deux élus référents par quartiers :

Toujours pas désignés après un an de mandat Mabilie. Cynisme de campagne ou amnésie ?

Et les finances ?

La différence (*l'épargne brute*) entre les recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement ne cesse de croître. BLR génère d'année en année un excédent de fonctionnement qui oscille entre 900 K€ et 1000 K€. Il est ainsi de 984 K€ en 2014 malgré un contexte peu favorable caractérisé par :

- l'érosion des dotations versées par l'Etat,
- une faible revalorisation des bases fiscales sur lesquelles s'appliquent les taux de fiscalité communale.

Il nous est précisé que la baisse des dotations va mettre en péril l'équilibre financier de la commune. **Il n'en n'est rien** : la baisse de la dotation forfaitaire versée par l'Etat correspond à une réduction respective de 0,9% en 2014 et, projetée, de 2,5 % en 2015 de nos recettes réelles de fonctionnement. La diminution de dotation versée par l'Etat affecte une ressource qui ne représente en 2015 que 9,4 % de l'ensemble de ces recettes. Ces dernières proviennent pour 3/4 de la fiscalité. Il n'y pas lieu de tenir un discours alarmiste mais d'exercer un contrôle de gestion rigoureux de nos dépenses et veiller à diversifier nos recettes.

La faiblesse récurrente des dépenses d'équipement permet par ailleurs d'assumer les investissements 2014 sans recours à l'emprunt ou à l'autofinancement !

ZOOM intercommunalité

Notre communauté de communes – nous étions les seuls à l'avoir annoncé en 2014 – devra fusionner avec une autre. Sous la contrainte des marchés financiers qui pilotent notre pays, le paysage institutionnel est bouleversé. L'évolution de la législation nous impose désormais à la fois :

- d'abandonner la maîtrise de notre Plan Local d'Urbanisme au profit de l'échelon intercommunal en 2016 (Loi Macron) au lieu de 2017 (Loi ALLUR) ;
- de nous intégrer dans une intercommunalité de plus de 20 000 habitants (loi NOTRe)
- de le faire vite sinon le préfet procédera d'autorité au remodelage (loi du 16/12/2010).

Les projets de loi se succèdent et vont tous dans le sens d'une perte de substance des communes. Il est à craindre que dans un terme fort proche les communes soient cantonnées aux seules activités de proximité (état civil, mariage et, au mieux, cantines scolaires et activité périscolaires), le reste de leurs compétences étant obligatoirement transféré à l'échelon supra communal (PLU, eau, assainissement, déchets, voirie, déplacements urbains, police, tourisme etc.).

Dans ce contexte, pouvons-nous faire confiance à l'équipe actuelle pour établir les rapports de force, négocier, innover, défendre les intérêts bacots vis-à-vis de nos futurs et encore inconnus partenaires ? L'état d'impréparation de l'équipe municipale est préoccupant et les maladresses du maire transférant à Bois le Roi le siège de notre communauté de communes alimente les querelles de clochers.

Ne rien faire c'est choisir par défaut un transfert de nos compétences vers une structure plus intégrée en germe à Avon et Fontainebleau dans laquelle notre commune pèserait peu. Comment dans un tel schéma conserver notre complémentarité avec Chartrettes (bibliothèque, activités culturelles et sportives par exemple à développer en commun) dès lors que le schéma en œuvre risque de faire de la Seine la frontière séparant les nouvelles structures ?

Comment résoudre alors la congestion du quartier de la gare alimentée par un flux de voyageurs pour l'essentiel issu de l'axe de rive droite Chartrettes / Le Châtelet. Solutionner ce problème requiert un cadre intercommunal approprié.

Le prestige impérial est-il suffisamment éblouissant pour qu'aucune approche sérieuse ne soit menée sur la santé financière de l'actuelle intercommunalité Avon-Fontainebleau et des villes la composant ? Que deviendra notre épargne communale si abondamment accumulée pour rien au fil des mandatures précédentes ? Voici les questions structurantes à poser en préalable à toute démarche !

Nous réitérons dès lors nos propositions :

- informer la population sur les enjeux et l'état d'avancement de ce dossier
- engager sans délai un processus de création de « commune nouvelle » à minima avec Chartrettes afin de préserver notre complémentarité avec notre commune jumelle quel que soit le scénario ultérieur de refonte des périmètres intercommunaux. Le statut de « commune nouvelle » permet d'instaurer une **fusion** souple de communes à l'instar de celle que vient d'instituer Moret et Ecuelles. Il pérennise les dotations reçues de l'Etat (cf. page 3).

Il y a **URGENCE** à traiter le sujet de l'intercommunalité. La seule réponse de M. Mabile à nos interpellations qui découvre ce sujet comme tous les autres, fût en septembre : « Nous allons créer une commission interne de travail ». Ladite commission n'existe toujours pas à ce jour. La majorité ne communiquant pas davantage à la population qu'elle ne le fait en Conseil sur ce sujet pourtant essentiel, il est illusoire que soit réellement tenu son engagement de campagne électorale « nous allons consulter par vote les bacots sur ce sujet ». Cynisme de campagne ou amnésie ?